



Conseil Local de Parents d'Elèves du Lycée A. Kastler

14, Av. de l'Université - 33400 TALENCE ☎ : 06 51 80 04 42

Blog ⇒ <http://fcpe-kastler-talence.over-blog.com> Email ⇒ fcpe.kastler@gmail.com

BOURSE AUX LIVRES 2016-2017

Extrait du Règlement intérieur de la bourse aux livres

Article 1 :

La Bourse du Livre FCPE est un service réservé uniquement aux familles des élèves scolarisés au lycée Kastler de Talence. Pour bénéficier de ce service, les familles, ainsi que toute personne ayant la garde juridique de l'élève, doivent adhérer à l'Association moyennant le paiement d'une adhésion annuelle.

Cette adhésion est déductible des impôts. Un reçu fiscal sera adressé à la famille sur sa demande.

Article 3 :

La Bourse aux Livres FCPE est organisée selon le principe de la location. Les collections de livres sont louées pour la durée de l'année scolaire. Les livres peuvent être neufs ou avoir déjà servi.

Article 5 :

Pour assurer le meilleur fonctionnement possible de La Bourse aux Livres, l'adhérent s'engage à respecter les dates de réservation, de distribution et de restitution des collections de livre fixées par le Conseil Local de l'Association, dates qui lui seront communiquées par mail, sur le blog et par affichage dans le Lycée.

Tous les élèves doivent ramener les livres loués, y compris les redoublants.

La restitution des collections s'effectuera exclusivement dans les locaux de l'Association ou dans les salles mises à disposition par l'établissement.

- Lors de la réservation, la famille doit s'acquitter du montant de l'adhésion, de la location et du montant des achats divers consommables ou matériel.
- Lors de la distribution des livres, l'adhérent devra fournir un chèque de caution. Ce chèque non encaissé sera rendu lors de la restitution de la collection sous réserve de vérification de l'état des manuels scolaires.
- En cas de non-restitution de la collection, le chèque de caution sera remis à l'encaissement à partir du 13 juillet après l'année scolaire. **Aucune caution ne sera remboursée.** Les livres deviendront alors propriété de l'adhérent.

L'Association, de son côté, s'engage à un suivi personnalisé pour les livres qui ne pourraient être fournis lors de la distribution en raison de rupture des stocks ou du choix tardif des professeurs

Article 6 :

Tout livre ou CD détériore ou perdu sera facturé au prix du neuf.

Article 7 :

Toute demande d'annulation de réservation des livres devra être signalée à notre permanence avant le 1er octobre de l'année scolaire. La FCPE procédera au remboursement des sommes versées mais passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de force majeure (déménagement, pré-orientation, etc...), le remboursement de la location se fera selon le tarif dégressif ci-après sauf pour l'adhésion à la FCPE qui n'est pas remboursable :

- Avant le 1er novembre : 100 % ;
- Avant le 31 décembre : 50 % ;
- Au-delà : pas de remboursement.

Article 8 :

Les demandes de location tardives ne pourront être assurées qu'en fonction des stocks disponibles.

Retrouvez l'intégralité de ce règlement sur le Blog FCPE Kastler et sur notre page Facebook



Conseil Local de Parents d'Elèves du Lycée A. Kastler

☰ 14, Av. de l'Université - 33400 TALENCE ☎ : 06 51 80 04 42

Blog ⇒ <http://fcpe-kastler-talence.over-blog.com> Email ⇒ fcpe.kastler@gmail.com

DES LIVRES SCOLAIRES A MOINDRE COUT

En Aquitaine, contrairement à certaines autres régions, les livres scolaires sont à la charge des familles. Au lycée A. Kastler, la FCPE s'investit depuis de nombreuses années dans « la bourse aux livres ».

Pour **faire baisser les dépenses de rentrée**, notre association de parents d'élèves organise bénévolement chaque année la bourse aux livres scolaires du lycée Alfred Kastler. Cette Bourse aux Livres s'adresse à **TOUS les élèves** du Lycée, des secondes aux Terminales. Grâce à cette action, les familles abordent plus sereinement la rentrée et sont assurées que tous les enfants auront leurs livres.

En cas de difficultés de paiement, nous pouvons étaler les règlements, et, pour les demandeurs de l'aide du fond social, nous faisons le lien avec le lycée.

La bourse aux livres repose **sur le travail de parents bénévoles** du conseil local FCPE. **Vous pouvez vous investir** en venant nous aider afin d'assurer le bon fonctionnement **et la pérennité de cette action**.

DATES DE LA BOURSE AUX LIVRES 2016/2017

(Sous réserve de modification, affichage au lycée, sur notre blog et notre page Facebook)

Reprise exceptionnelle pour les élèves de seconde internes uniquement

Jeudi 10 juin de 9h à 15h00

Reprise et Commande tous niveaux

Jeudi 23 juin de 10h00 à 18h30

Lundi 27 juin, mardi 28 juin et mercredi 29 juin de 8h30 à 18h30

Jeudi 7 juillet de 8h30 à 18h30

Vendredi 8 juillet de 8h30 à 14h

Distribution tous niveaux

Mardi 30 août de 8h30 à 18h30

Mercredi 31 août de 8h30 à 18h30

Jeudi 1er septembre de 8h30 à 18h30

ATTENTION : les livres de l'année 2015/2016 devront être rendus le 8 Juillet 2016 au plus tard à 14h00

Passée cette date, le chèque de caution sera encaissé.

Les redoublants doivent aussi rendre leurs livres.